

Annexe de l'arrêté de la mise à jour n°1 du PLU-H

ALBIGNY SUR SAONE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC4 relative à l'instauration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur les communes d'Albigny-sur-Saône et de Neuville-sur-Saône

Conformément à la délibération n° 2019-3647 du conseil de la Métropole du 8 juillet 2019 instaurant la création d'une AVAP sur le territoire des Communes de Neuville-sur-Saône et d'Albigny- sur-Saône :

- le plan annexe "Servitudes d'Utilité Publique" est modifié en conséquence sur la commune d'Albigny- sur-Saône.
- les documents de la ZPPAUP sont remplacés par les nouveaux documents de l'AVAP.

CHASSIEU

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur la partie Sud de la parcelle cadastrée BA 49, site anciennement exploité par la société ROBERT BEAUCOURT au 7, chemin de la Vie Guerse à Chassieu :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Chassieu.

CORBAS

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 18 mars 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrées AV 55 et AW 26, 28 à 31, 33 à 37, 75 et 303 anciennement exploitées par la société Perrier située au lieu-dit "Corbèges" à Corbas :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite, est modifiée en conséquence sur la commune de Corbas.

DARDILLY

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 19-071 du 13 mars 2019 portant Inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts situé dans le cimetière de la commune de Dardilly :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Dardilly.

LYON 3ème

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 19 avril 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrées BN 57 et BN 58, site anciennement exploité par la société RENAULT TRUCKS au 84, avenue Lacassagne à Lyon 3ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

LYON 7ème

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2019-3427 du conseil de la Métropole du 18 mars 2019 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur la parcelle cadastrée CE69 de la société Vilogia SA à Lyon 7ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur sur les parcelles cadastrées BN 83, 151 et 161, site anciennement exploité par la société NEXANS au 29, rue Pré Gaudry à Lyon 7ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

LYON 8ème

Périmètre de prise en considération de projet d'aménagement (périmètre d'étude)

Conformément à la délibération n° 2019-3811 du conseil de la Métropole du 30 septembre 2019 instaurant un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur de la Petite Guille à Lyon 8ème et Vénissieux :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 19-072 du 13 mars 2019 portant inscription au titre des monuments historiques du Monument aux Morts Italiens situé dans le nouveau cimetière de la Guillotière avec son podium, sa clôture maçonnée et les torches formant barreaudage, à l'exclusion du carré militaire avec les tombes, et appartenant à l'Etat Italien depuis une date antérieure au 1er janvier 1956, à Lyon 8ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 19-073 du 13 mars 2019 portant inscription au titre des monuments historiques du Monument à la gloire du service de santé militaire, avec son podium, situé à l'angle du boulevard Jean XXIII et de l'avenue des Frères Lumière, à Lyon 8ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

MEYZIEU

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée CC 28, site anciennement exploité par la société BARTIN METAL RECYCLING, au 11, avenue du Docteur Schweitzer à Meyzieu :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Meyzieu.

NEUVILLE SUR SAONE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC4 relative à l'instauration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur les communes d'Albigny-sur-Saône et de Neuville-sur-Saône

Conformément à la délibération n° 2019-3647 du conseil de la Métropole du 8 juillet 2019 instaurant la création d'une AVAP sur le territoire des Communes de Neuville-sur-Saône et d'Albigny-sur-Saône :

- le plan annexe "Servitudes d'Utilité Publique" est modifié en conséquence sur la commune de Neuville-sur Saône.
- les documents de la ZPPAUP sont remplacés par les nouveaux documents de l'AVAP

SAINT GENIS LAVAL

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 3 janvier 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée BB 125, site anciennement exploité par la société EGIC au 86, chemin de la Mouche :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Genis-Laval.

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2019-3640 du Conseil de la Métropole du 24 juin 2019 approuvant la création de la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Genis-Laval.

VAULX EN VELIN

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 19-074 du 13 mars 2019 portant inscription au titre des monuments historiques du Monument aux Morts situé dans l'ancien cimetière Cusset à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx-en-Velin.

VENISSIEUX

Périmètre de prise en considération de projet d'aménagement (périmètre d'étude)

Conformément à la délibération n° 2019-3811 du conseil de la Métropole du 30 septembre 2019 instaurant un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur de la Petite Guille à Lyon 8ème et Vénissieux :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2019-3429 du Conseil de la Métropole du 18 mars 2019 approuvant la réduction du périmètre de la ZAC Vénissy et la création de la ZAC Marché / Monmousseau / Balmes à Vénissieux,

Et conformément à la délibération n° 2019-3906 du Conseil de la Métropole du 4 novembre 2019 approuvant la modification du périmètre de la ZAC Vénissy :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

VILLEURBANNE

Périmètre de prise en considération de projet d'aménagement (périmètre d'étude)

Conformément à la délibération n° 2019-3810 du conseil de la Métropole du 30 septembre 2019 instaurant un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur des Brosses à Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2019-3519 du Conseil de la Métropole du 13 mai 2019 approuvant la réduction du périmètre élargi de participation du PUP du site Alstom, secteur Grandclément à Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 19-074 du 13 mars 2019 portant inscription au titre des monuments historiques du Monument aux Morts situé dans l'ancien cimetière Cusset à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée AN 139, site anciennement exploité par la société EUROMETAL au 73 bis, rue de Verdun, zone industrielle Saint-Jean à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 11 avril 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrées BM 241, 242, 246, 247 et 248, site anciennement exploité par la société MOLLARD ET FILS, au 18-20, rue Louis Adam à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 5 juin 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur sur les parcelles cadastrées BZ 119 et BZ 120, site anciennement exploité par la société DAFFOS ET BAUDASSE au 61, rue Decomberousse à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2019 instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrées CH 50, 51, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196 et 197, site anciennement exploité par les sociétés ABB et la SCI Bel Air, au 164 et 184 rue Léon Blum à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.